



Département d'évaluation des établissements

# RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (EESPIG)

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2025-2026**  
VAGUE A

octobre 2024



<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>4</b>
<b>DOMAINE 1. LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE .....</b>	<b>5</b>
Référence 1. L'établissement définit son positionnement institutionnel. ....	5
Référence 2. L'établissement définit à partir de son positionnement une stratégie qu'il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi.....	5
<b>DOMAINE 2. LA POLITIQUE PARTENARIALE .....</b>	<b>5</b>
Référence 3. L'établissement construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.....	5
<b>DOMAINE 3. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION .....</b>	<b>6</b>
Référence 4. La gouvernance de l'établissement s'appuie sur une organisation, une communication interne et un système d'information adaptés à sa stratégie. ....	6
<b>DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE .....</b>	<b>6</b>
Référence 5 L'établissement met en œuvre sa stratégie en s'appuyant sur une programmation budgétaire qui garantit sa non-lucrativité et la soutenabilité de ses activités.....	6
Référence 6 : La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.....	7
Référence 7. L'établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement. ....	7
Référence 8. L'établissement porte une politique globale de la qualité. ....	8
<b>DOMAINE 5. LA POLITIQUE DE LA FORMATION .....</b>	<b>8</b>
Référence 9. L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie. ....	8
<b>DOMAINE 6. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION.....</b>	<b>9</b>
Référence 10. L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation et de la diversification des pratiques pédagogiques des enseignants.....	9
Référence 11. L'établissement analyse l'attractivité, la performance, la pertinence et la soutenabilité de son offre de formation ; il analyse le parcours des étudiants et favorise leur réussite depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle. ....	9
<b>DOMAINE 7. LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE LA VIE ÉTUDIANTE .....</b>	<b>10</b>
Référence 12 : L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant. ....	10
<b>DOMAINE 8. LA POLITIQUE, LE PILOTAGE ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE .....</b>	<b>10</b>
Référence 13. La politique de recherche de l'établissement obtient des résultats en cohérence avec ses orientations structurantes.....	10
Référence 14. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.....	11

Référence 15. L'établissement mène une politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société qu'il appuie par des moyens appropriés. .... 11

## PRÉAMBULE

Le référentiel d'évaluation des Établissements d'enseignement supérieur privé d'intérêt général (EESPIG) est défini en trois catégories structurantes de l'auto-évaluation et de l'évaluation externe :

- **Les domaines** : ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine sont associées plusieurs références. Le référentiel comprend huit domaines.
- **Les références** : elles expriment les attendus de l'évaluation. Elles sont exprimées par une action mettant l'établissement en situation.
- **Les questions** : elles précisent le contenu des références, mais n'ont pas nécessairement un caractère exhaustif.

Les références sont complétées par des indications précisant la portée des questions et énumérant un certain nombre d'éléments de preuve qui doivent venir à l'appui des réponses apportées par les établissements.

Ce référentiel d'évaluation s'appuie sur une modélisation de la conduite d'un établissement à partir des dimensions clés suivantes :

- **Le positionnement institutionnel** : la notion de positionnement intègre l'identification de la place occupée par l'établissement dans son environnement local, national et international, du rôle qu'il entend y jouer et de l'ambition globale qu'il porte. Le positionnement est défini en début et en fin de période, son évolution traduisant la trajectoire de l'établissement.
- **La stratégie institutionnelle** : pour la période de référence, elle associe, d'une part, la traduction en grands objectifs opérationnels de l'ambition portée par l'établissement en lien avec son positionnement et, d'autre part, la mobilisation des moyens (ressources et compétences) pour y parvenir. La stratégie se décline dans les différents domaines d'activités et est sous-tendue par des analyses prospectives. Elle peut être formalisée dans le contrat que l'établissement signe avec le MESR en tant qu'EESPIG.
- **L'organisation** : elle correspond aux choix structurels d'organisation interne faits par l'établissement pour assurer ses missions, la mise en œuvre de sa stratégie et l'obtention de résultats.
- **La gouvernance** : elle inclut l'ensemble des instances, des mesures, des règles et des circuits de décision au service de l'élaboration et de la conduite de la stratégie de l'établissement. La gouvernance articule les dimensions politiques et administratives.
- **Le pilotage** : il se traduit par l'ensemble des dispositifs et des outils mobilisés par l'établissement pour la mise en œuvre opérationnelle de ses orientations stratégiques.
- **Les activités et les résultats** : l'auto-évaluation et l'évaluation externe sont invitées à mettre en regard de la stratégie de l'établissement les résultats obtenus et les moyens déployés pour la mettre en œuvre.

Cette modélisation de la conduite d'un établissement permet d'apprécier l'incidence de ses grandes orientations stratégiques et opérationnelles sur la réalisation de **ses principales missions : recherche, innovation, inscription des savoirs dans la société, formation, vie étudiante et vie de campus.**

**Il est demandé de mener une analyse SWOT (« Forces, faiblesses, opportunités, menaces ») pour les domaines suivants : 1 à 3 (première analyse), 4 (seconde), 5 et 6 (troisième), 7 (quatrième) et 8 (cinquième).**

Ce référentiel dessine le cadre dans lequel l'établissement se livre à son auto-évaluation, après **les réunions d'échange stratégique** qui permettent au Hcéres de préparer avec lui son travail d'analyse.

**L'auto-évaluation ne consiste pas en un simple rapport d'activité. La dimension réflexive et critique est indispensable. L'établissement ne doit pas craindre d'évoquer les éventuels points de vigilance, ou les difficultés qu'il a rencontrées dans la mise en œuvre de ses objectifs.**

L'objectif de l'évaluation institutionnelle est d'être utile et adaptée à l'établissement évalué, en intégrant au mieux ses spécificités et les modulations qu'elles appellent. Certaines questions peuvent ainsi faire l'objet d'un focus parce qu'elles ont un intérêt stratégique particulier pour l'établissement.

## DOMAINE 1. LE POSITIONNEMENT ET LA STRATÉGIE

### Référence 1. L'établissement définit son positionnement institutionnel.

- **Q1** : Quelle a été, au cours de la période de référence, la place occupée par l'établissement au sein de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans le domaine qui est le sien et à toutes les échelles qui lui paraissent pertinentes (locale, nationale, internationale) ?
- **Q2** : Quel rôle entend-il jouer à moyen terme par rapport à d'autres établissements qu'il juge comparables ou qu'il prend pour référence ? Quelle est son ambition à plus long terme ?
- **Q3** : La communication externe exprime-t-elle les valeurs et engagements de l'établissement ? A-t-elle contribué à son attractivité auprès des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs ? Comment l'établissement en mesure-t-il les résultats ?

### Référence 2. L'établissement définit à partir de son positionnement une stratégie qu'il décline en objectifs opérationnels et dont il assure le suivi.

- **Q1** : Dans la construction de sa stratégie, et dans ses réponses aux objectifs de son contrat, l'établissement a-t-il formalisé ses priorités dans les domaines suivants : formation, vie étudiante et vie de campus, recherche, innovation, diffusion de la recherche auprès de divers publics ?
- **Q2** : La direction a-t-elle mis en place des indicateurs lui permettant de suivre le déploiement de ces priorités ? Quels sont ces indicateurs ?
- **Q3** : L'établissement a-t-il formalisé des actions, et le cas échéant, un schéma directeur du développement durable et de la responsabilité sociétale (DDRS) comprenant un plan d'action et des indicateurs dont il a assuré un suivi régulier ?

## DOMAINE 2. LA POLITIQUE PARTENARIALE

### Référence 3. L'établissement construit une politique partenariale dans le cadre de sa stratégie.

- **Q1** : Quels ont été les principaux partenariats structurants pour l'établissement aux niveaux local, national et international avec d'autres écoles publiques ou privées et avec des universités, en particulier dans le cas de conventions de diplomation, de doubles diplômes, et tout particulièrement pour la mise en œuvre d'actions différenciantes en formation et en recherche ?
- **Q2** : L'établissement est-il impliqué dans les projets de formation et de recherche du site (association ou intégration effective à une structure de coordination territoriale des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche) ?
- **Q3** : Quels ont été ses partenariats structurants avec le monde économique, social, culturel, et avec les collectivités territoriales ? Quel a été l'impact de ces partenariats ?
- **Q4** : L'établissement peut-il évaluer l'intensité de ses différents partenariats et leur rôle dans la mise en œuvre de sa stratégie globale ? Le cas échéant, quel bénéfice l'établissement tire-t-il de son association à un regroupement universitaire ?

## DOMAINE 3. LA GOUVERNANCE ET L'ORGANISATION

### Référence 4. La gouvernance de l'établissement s'appuie sur une organisation, une communication interne et un système d'information adaptés à sa stratégie.

- **Q1** : Comment l'établissement a-t-il défini son organisation ? À quelle fin stratégique et opérationnelle ?
- **Q2** : Les modalités de gouvernance en place ont-elles permis un niveau suffisant de réactivité et une mise en œuvre rapide et effective des décisions ?
- **Q3** : Quels sont les éléments qui permettent à l'établissement d'attester l'efficacité de sa gouvernance, qu'il s'agisse du fonctionnement de l'équipe de direction ou de la relation avec les tutelles et financeurs ? Les instances de gouvernance ont-elles favorisé la participation de toutes les parties prenantes à la vie de l'établissement et en particulier des étudiants et des personnels ?
- **Q4** : L'établissement estime-t-il avoir permis à ses personnels d'avoir une large connaissance de sa stratégie et de ses priorités, et celles-ci ont-elles contribué à créer ou à maintenir un sentiment commun d'appartenance des personnels à l'établissement ?
- **Q5** : Comment le système d'information répond-il aux objectifs et aux besoins en termes de pilotage de l'établissement ? Quels sont les moyens mis en place pour assurer son efficacité ?
- **Q6** : Le système d'information (SI) déployé répond-il aux besoins actuels ? Est-on en capacité de le faire évoluer en fonction de l'anticipation des besoins ? Se conforme-t-il aux bonnes pratiques en matière de cybersécurité ?

## DOMAINE 4. LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA STRATÉGIE

### Référence 5 L'établissement met en œuvre sa stratégie en s'appuyant sur une programmation budgétaire qui garantit sa non-lucrativité et la soutenabilité de ses activités.

- **Q1** : L'établissement a-t-il réalisé, au cours de la période, un suivi précis de sa situation financière globale de manière à définir les différentes étapes de sa procédure budgétaire et à fiabiliser sa trajectoire ? Quelle analyse est faite de la répartition interne des moyens et de son efficacité ?
- **Q2** : Sur quels critères précis, l'établissement fonde-t-il sa non-lucrativité et comment s'attache-t-il à prendre en compte ce principe ?
- **Q3** : Comment l'établissement s'est-il assuré de la soutenabilité financière de son dispositif de formation et de recherche au regard de ses orientations stratégiques ? A-t-il mis en place des indicateurs et des outils de mesure du coût des formations ?
- **Q4** : Le niveau de ressources propres est-il jugé suffisant par l'établissement ? Si oui pourquoi, si non quel est le plan d'action envisagé pour l'accroître ? Parmi les ressources propres, comment l'établissement évalue-t-il la place des frais de scolarité et des subventions publiques éventuelles qu'il reçoit ?
- **Q5** : L'établissement s'est-il appuyé en particulier sur ses outils de suivi et d'analyse de la masse salariale afin de garantir l'efficacité de sa gestion et de dégager des marges de manœuvre ?

## Référence 6 : La politique des ressources humaines et le développement du dialogue social traduisent la stratégie de l'établissement et contribuent à la qualité de vie au travail de ses personnels.

- **Q1** : Comment l'établissement s'est-il saisi du levier de la politique de ressources humaines pour développer son projet ? Comment apprécie-t-il la qualité des recrutements des personnels et son attractivité au cours des cinq dernières années ? Quels sont les résultats de son action pour accroître le cas échéant la part d'enseignants-chercheurs à temps plein et le nombre de docteurs et d'habilitations à diriger des recherches (HDR) en son sein ?
- **Q2** : A l'aune de sa stratégie en matière de recherche et de formation, quelle évaluation l'établissement fait-il de la composition du corps professoral permanent et de son évolution, en distinguant les différents statuts proposés à ses personnels, les obligations afférentes en termes de formation, de recherche et de tâches administratives ?
- **Q3** : En matière de développement des compétences et d'accompagnement des parcours professionnels, comment l'établissement a-t-il concilié les besoins de l'institution et les aspirations des personnels ?
- **Q4** : Comment l'établissement reconnaît-il l'ensemble des activités et des missions des personnels, y compris dans le domaine de la recherche ?
- **Q5** : L'établissement considère-t-il qu'il a mis en place un dialogue social permettant d'accroître le degré d'adhésion des personnels et de répondre aux aspirations à une meilleure qualité de vie au travail ?
- **Q6** : Comment l'établissement intègre-t-il les enjeux de parité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans sa politique de ressources humaines ? A-t-il mis en place des dispositifs d'écoute et de signalement permettant de traiter ces sujets, ou encore des dispositifs en faveur des personnels en difficulté ?

## Référence 7. L'établissement intègre dans sa stratégie une politique immobilière soutenant son développement.

- **Q1** : Quel est l'état du patrimoine immobilier ?
- **Q2** : Quels indicateurs, outils et personnels sont disponibles pour évaluer les coûts de fonctionnement, de renouvellement, les taux d'occupation et l'accessibilité du patrimoine immobilier, notamment si l'établissement n'en est pas propriétaire ?
- **Q3** : Comment sont élaborés la planification immobilière et son financement ? Comment la stratégie globale de l'établissement et ses besoins dans les domaines de la formation, de la recherche et de la vie de campus sont-ils pris en compte dans cette planification ?
- **Q4** : Quelle appréciation l'établissement porte-t-il sur la qualité de l'exploitation et de la maintenance de son parc immobilier qu'il assure, le cas échéant, avec les collectivités ou avec d'autres opérateurs (autres propriétaires du parc, prestataires de services...), durant la période de référence ?
- **Q5** : Comment l'établissement valorise-t-il son patrimoine immobilier ?
- **Q6** : Comment l'établissement évalue-t-il et améliore-t-il l'impact environnemental de son parc immobilier ?

## Référence 8. L'établissement porte une politique globale de la qualité.

- **Q1** : L'établissement a-t-il défini une politique globale de la qualité au cours de la période ? Les personnels et les étudiants sont-ils associés à cette politique ? Celle-ci se traduit-elle par des labellisations ou des certifications ?
- **Q2** : Quels sont les résultats obtenus, notamment en matière de cartographie des risques, de formalisation de procédures (recrutement des enseignants, dialogue budgétaire, inscription des étudiants, diplomation, etc.), de construction de tableaux de bord et d'évaluation des enseignements ?
- **Q3** : Quelles sont les modalités de prise en compte et de suivi des diverses recommandations de la précédente évaluation du Hcéres mises en place par l'établissement dans le cadre de sa politique de la qualité ?

## DOMAINE 5. LA POLITIQUE DE LA FORMATION

### Référence 9. L'établissement porte une politique de formation et une offre de formation de qualité, cohérentes avec son positionnement et sa stratégie.

#### Caractérisation et déclinaison de l'offre de formation

- **Q1** : Quel type d'offre de formation l'établissement a-t-il construit en lien avec sa stratégie (formation diplômante, formation qualifiante, formation professionnalisante, etc.) et dans quel cadre s'inscrit la reconnaissance de la qualité de ses formations (diplôme d'établissement reconnu par l'État – grade ou visa –, diplôme d'ingénieur accrédité, diplômes délivrés dans le cadre d'un conventionnement avec un établissement public, d'un jury rectoral, certification, etc.) ?
- **Q2** : Comment l'établissement a-t-il construit ou a-t-il fait évoluer son offre de formation et l'articulation entre les cursus au cours de la période de référence ?
- **Q3** : Comment ont été pris en compte, dans la construction de l'offre de formation, les offres similaires existantes dans l'environnement local ou national le cas échéant, ainsi que les besoins sociaux, économiques et/ou culturels du territoire ?
- **Q4** : Quelles ont été les difficultés rencontrées ?

#### Adossement à la recherche et politique documentaire

- **Q5** : Quelles ont été les orientations choisies, en matière d'adossement à la recherche, pour la politique d'initiation et de formation à la recherche ? Quel regard porte l'établissement sur les résultats et la qualité des dispositifs et moyens mis en place ?
- **Q6** : L'établissement offre-t-il des dispositifs de formation à l'intégrité scientifique et à l'éthique de la recherche ?
- **Q7** : En quoi la politique documentaire et son incidence sur la mise à disposition des ressources a-t-elle servi efficacement les besoins de la formation et le lien entre formation et recherche ?

#### Internationalisation des formations

- **Q8** : Quelles ont été au cours de la période les mobilités entrantes et sortantes des étudiants, et comment l'établissement les a-t-il développées en s'appuyant sur ses partenariats internationaux, sur des dispositifs de soutien financier, d'accueil, et sur des dispositifs pédagogiques préparatoires ?
- **Q9** : Comment l'établissement a-t-il cadré les modalités d'enseignement des langues étrangères et d'enseignement en langue étrangère dans les cursus de formation, ainsi que les modalités de passation des certifications étrangères et de leur articulation avec les cursus ?
- **Q10** : Les personnels administratifs et enseignants ont-ils également bénéficié de mobilités ?



### Professionnalisation des formations

- **Q10** : Le développement de la formation continue et de l'alternance est-il considéré par l'établissement comme un axe stratégique (rayonnement, liens avec la Région et les entreprises, inscription dans les dispositifs de France 2030, ressources propres) ? Si oui, comment cela s'est-il traduit au cours des cinq dernières années en termes de modalités d'accueil, d'encadrement et d'ingénierie de formation ?
- **Q11** : L'établissement juge-t-il adapté le volume des parcours professionnalisants ? Comment mobilise-t-il ses partenariats du monde socio-économique ou ses partenariats académiques pour développer ces parcours ?
- **Q12** : L'établissement prépare-t-il concrètement ses étudiants à l'insertion professionnelle et les forme-t-il à l'entrepreneuriat ?

## DOMAINE 6. LA MISE EN ŒUVRE DE LA FORMATION

### Référence 10. L'établissement développe un ensemble de dispositifs institutionnels au service de la qualité pédagogique de son offre de formation et de la diversification des pratiques pédagogiques des enseignants.

- **Q1** : Dans quelle mesure le cadre de définition des programmes de formation a-t-il favorisé la progression pédagogique et la cohérence entre les objectifs, les contenus, les méthodes d'enseignement, les résultats attendus et leur mode d'évaluation ? Comment sont développées l'approche par compétences et l'approche programme en appui de la progression et de la cohérence pédagogiques ?
- **Q2** : Quel bilan l'établissement tire-t-il de sa politique d'innovation pédagogique (modes d'enseignements, espaces pédagogiques configurés selon les besoins, ressources numériques et enseignement à distance) en formation initiale, et comment inclut-il dans ce bilan le développement des formations continues et en apprentissage ?

### Référence 11. L'établissement analyse l'attractivité, la performance, la pertinence et la soutenabilité de son offre de formation ; il analyse le parcours des étudiants et favorise leur réussite depuis leur orientation jusqu'à leur insertion professionnelle.

- **Q1** : À quel niveau et pour quel type de formation l'établissement juge-t-il le plus important d'être attractif ? Quels sont les critères de mesure de son attractivité ? Quels résultats la politique menée a-t-elle obtenus pour renforcer l'attractivité des formations en fonction des priorités définies ?
- **Q2** : Les dispositifs d'information-orientation des étudiants sont-ils efficaces et pertinents au regard des objectifs que l'établissement s'est donnés tant sur le plan de l'attractivité de ses formations que sur celui de l'accompagnement vers la réussite ?
- **Q3** : De quels indicateurs – réussite, insertion, maîtrise des coûts, etc. – l'établissement dispose-t-il et comment s'en sert-il pour apprécier les performances respectives de chacune de ses formations ?
- **Q4** : Au regard de la mesure de l'insertion professionnelle et des grands défis actuels, quelle appréciation l'établissement porte-t-il sur la pertinence de son offre et comment la fait-il évoluer ? Un ou des conseils de perfectionnement sont-ils en place ?
- **Q5** : Quel est le degré de généralisation de l'évaluation des formations et des enseignements par les étudiants ? En quoi celle-ci permet-elle une amélioration continue de l'offre ?
- **Q6** : L'analyse du coût des formations (cf. référence 5, Q2) a-t-elle conduit à une adaptation des capacités d'accueil ou des dispositifs pédagogiques de manière à assurer des conditions satisfaisantes d'encadrement de tous les étudiants ?

## DOMAINE 7. LE DÉVELOPPEMENT ET LE SOUTIEN DE LA VIE ÉTUDIANTE

**Référence 12 : L'établissement soutient le développement de la vie étudiante et de la vie de campus, l'engagement des étudiants dans la gouvernance, et il favorise le bien-être étudiant.**

- **Q1** : Quelles sont les orientations stratégiques qui sous-tendent la politique de développement de la vie étudiante et de la vie de campus de l'établissement et les moyens qui lui sont affectés ? Comment les enjeux de parité, d'inclusion et de lutte contre les discriminations et les violences sexuelles et sexistes y sont-ils intégrés ? L'établissement peut-il se prévaloir de résultats significatifs sur ce point ? En quoi contribue-t-il à la promotion de l'égalité des chances (accueil de boursiers dans les formations, publics spécifiques...) ?
- **Q2** : Quels sont les dispositifs d'accompagnement mis en place en termes de politique sociale dans les champs de l'aide sociale, du logement, de la restauration, de l'accès à la culture ou de la mobilité géographique nationale ou internationale ?
- **Q3** : Dans quelle mesure l'établissement délègue-t-il la responsabilité en matière de services à l'étudiant au Crous ou à d'autres partenaires et quelles actions estime-t-il nécessaire de piloter directement ?
- **Q4** : Comment les associations étudiantes, et d'*alumni*, participent-elles au développement de la vie étudiante ? Quelle part des ressources de la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est destinée au soutien des associations et des initiatives portées directement par les étudiants ?
- **Q5** : Comment est reconnue, valorisée et encouragée l'implication des étudiants dans la gouvernance et dans les instances délibérantes de l'établissement ?

## DOMAINE 8. LA POLITIQUE, LE PILOTAGE ET LA VALORISATION DE LA RECHERCHE

**Référence 13. La politique de recherche de l'établissement obtient des résultats en cohérence avec ses orientations structurantes.**

### Choix stratégiques

- **Q1** : Quels sont les différents types de recherche menée par l'établissement (recherche fondamentale, recherche appliquée, expertise...) ? L'établissement en a-t-il déduit un positionnement spécifique ?
- **Q2** : La politique de la recherche de l'établissement repose-t-elle sur des axes stratégiques structurés et partagés au sein de la communauté durant la période de référence ?
- **Q3** : L'établissement a-t-il défini une méthodologie d'évaluation de ses activités de recherche et des résultats qu'elle produit – notamment la recherche appliquée et l'expertise –, pour garantir l'originalité de ses apports, leur évaluation et diffusion ?
- **Q4** : Comment a évolué la production scientifique de l'établissement et quels ont été ses succès majeurs pendant la période de référence ? Dans quelle mesure cette évolution correspond-elle aux objectifs de la stratégie de l'établissement en matière de recherche ?

### Organisation de la recherche et partenariats

- **Q5** : Quelle forme d'organisation de la recherche l'établissement privilégie-t-il (partage de la tutelle d'un ou de plusieurs laboratoires de recherche reconnus ; inscription de ses enseignants-chercheurs dans des unités de recherche externes reconnues ; unités de recherche internes) et pour quelles raisons ? Quels bénéfices en retire-t-il pour une conduite efficace et efficiente de sa politique de la recherche ?
- **Q6** : Comment l'établissement participe-t-il à l'internationalisation des activités de recherche : partenariats académiques ; inscriptions dans l'espace européen de la

recherche (contrats et projets européens de recherche) ; organisation de colloques internationaux ?

#### Référence 14. L'établissement mène une politique de ressources et de soutien à la recherche.

- **Q1** : Un budget permettant d'appuyer la politique de recherche et les activités qu'elle implique a-t-il été défini ? Si oui, comment est-il structuré et quel poids a-t-il dans le modèle économique de l'établissement ?
- **Q2** : Comment l'établissement s'est-il organisé pour aider au montage des projets, aux réponses aux appels à projets ? Quelle est la nature du soutien apporté à l'organisation de manifestations scientifiques et à l'accueil de chercheurs extérieurs à l'établissement ?
- **Q3** : L'établissement a-t-il une politique de recrutement spécifiquement consacrée à l'emploi de chercheurs et d'enseignants-chercheurs et cette politique se réfère-t-elle aux standards académiques existants (recrutement de docteurs ou d'HDR, qualification par le CNU ou équivalence, publicité de la fiche de poste et ouverture du recrutement, poids des critères de qualité scientifique...) ?
- **Q4** : (en cohérence avec la référence 6, Q4) En matière de gestion des ressources humaines, comment l'établissement gère-t-il les activités de recherche de ses personnels (place dans leur contrat de travail, valorisation de carrière, politique d'intéressement) ?

#### Référence 15. L'établissement mène une politique d'innovation et d'inscription de la science dans la société qu'il appuie par des moyens appropriés.

- **Q1** : Quelle stratégie et quels moyens (humains, financiers, techniques) l'établissement a-t-il mis en place en matière d'innovation et comment analyse-t-il ses contributions majeures et ses principaux succès dans ce domaine : contrats de recherche partenariale, dépôts de brevets, création d'entreprises, prestations de services... ?
- **Q2** : Quelle stratégie et quels moyens (humains, financiers) l'établissement met-il en place en matière d'inscription de la science dans la société ? Comment définit-il ses priorités dans ce domaine, analyse-t-il ses réussites et leur impact sur l'ensemble des parties prenantes ?